

**MAIRIE DU HAILLAN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 10 février 2016**

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

**PRÉSENTS A LA SÉANCE :**

**Mme KISS, Maire**

**M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. DUCLOS, Adjointes au Maire.**

**M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, M. ROUZE, Mme LANCHAS VINCLAIR, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, Mme PROKOFIEFF, Mme FRANÇOIS, M. MEYRE, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, Mme LAMAISON, M. BADEZ.**

**EXCUSES :**

**Madame SEN**

**Monsieur FOURCAUD**

**Madame SAINT GENEZ**

**procuration à Nicolas GHILLAIN**

**procuration à Monsieur CHAIGNE**

**procuration à Madame LAMAISON**

*~~~~~*

## ORDRE DU JOUR

### 1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

*Rapporteur : Madame Le Maire*

#### Communications de Madame le Maire :

- En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :
  - D'encaisser et d'inscrire au compte « Produits exceptionnels divers » pour l'exercice 2015, l'indemnité fixée à la somme de 5 381,18 € par la SMACL suite à un dégât des eaux au foyer des artistes dans le bâtiment « l'Entrepôt »
  - Participation aux classes de découverte de 4 classes des écoles élémentaires (2 classes du centre et 2 classes de la Luzerne). Le séjour de 2 classes de l'école élémentaire du Centre se déroulera à URDOS – PEYRANERE (64) pour un coût de séjour par enfant de 247,86 € La participation des familles sera calculée en fonction des 8 barèmes et les familles en difficulté seront aidées par le CCAS.
  - De confier à Maître BERNADOU, avocat au barreau de Bordeaux, la défense de la commune du Haillan pour les recours administratifs intentés par M. et Mme CASTANHEIRA sur des permis de construire en date des 3/12/2013 et 6/08/2015.
  - De confier à Maître BERNADOU, avocat au barreau de Bordeaux, la défense de la commune du Haillan pour le recours administratif intenté par la sccv Les Allées des Magnolias contre le refus de conformité du 27/02/2016 pour un permis de construire délivré le 14/05/2012.
  - De confier à Maître BERNADOU, avocat au barreau de Bordeaux, la défense de la commune du Haillan pour le recours administratif intenté par la SAS HPBC sur un permis d'aménager délivré à DL CONSTRUCTION LE 20/06/2014
  - De signer le contrat de maintenance à l'utilisation des progiciels REQUIEM et requiem SIG, pour un montant de 459.32 €H.T.
  - De signer le contrat de maintenance à l'utilisation des progiciels ADAGIO et adagio SIG, pour un montant de 976.19 €H.T.
  - De signer le contrat de maintenance à l'utilisation de progiciel maintenance Espace famille, pour un montant de 480 €H.T.
  - De signer le contrat de maintenance à l'utilisation du progiciel Arpège diffusion, pour un montant de 741.51 €H.T.
  - De signer le contrat de maintenance à l'utilisation des progiciels Mélodie, pour un montant de 520.69 €H.T.
  - De signer une convention avec **LENNO SAS** concernant l'organisation de la manifestation « Animasia LE HAILLAN », en avril 2016. De verser à **LENNO SAS** une somme forfaitaire de **13 000** euros TTC pour la mise en place de cette manifestation.

*Sur l'adoption des procès verbaux des 25 novembre et 16 décembre dernier, avez-vous des remarques à formuler ?*

**VOTE : UNANIMITE**

*Avant de passer à l'ordre du jour du conseil, Monsieur CONTE souhaitait intervenir :*

**Jean-Claude CONTE :**

*Madame le Maire, Chers Collègues,*

*Les élus du Front de Gauche ont été interpellés par le débat contradictoire qui a lieu depuis quelques semaines sur le déploiement des compteurs LINKY en France et sur notre Métropole.*

*Nous savons qu'à des degrés divers vous vous posez les mêmes questions que nous.*

*Notre rôle d'élu dans le cas présent est de rassurer mais aussi d'informer la population sur ses droits et sur les précautions à prendre le cas échéant.*

*Ce débat controversé traverse la population et de nombreux citoyens expriment de plus en plus leurs inquiétudes.*

*Selon nous, les citoyens comme l'ensemble des élus, n'ont pas été suffisamment informés sur ce déploiement à marche forcée et cela mérite, au nom du principe de précaution, une démarche pour protéger et répondre aux interrogations toutes légitimes qui nous sont posées. Compte tenu de la mutualisation en cours, la Métropole pour ce qui nous concerne, est propriétaire des compteurs qu'elle rétrocède ensuite à ERDF. Cela ne nous dégrève pas de notre responsabilité d'élus locaux. Nous ne devons pas laisser faire sans rien dire.*

*Aujourd'hui, sommes-nous certains que l'installation de ces nouveaux compteurs connectés dit intelligents ne représente aucun danger pour les citoyens ?*

*Si l'on écoute seulement les responsables de EDF et ERDF et les responsables des entreprises qui ont capté un marché considérable, plus de 5 milliards d'Euros, il n'y aurait bien entendu aucun danger.*

*Pour autant, plusieurs villes souhaitent mettre un frein à ce déploiement parce que selon certains organismes, ce système pourrait être la cause de maladies chez les enfants, de troubles sur les adultes sensibles aux ondes générées par ces installations. Des risques matériels occasionnant des dégâts pour les biens des familles ne sont pas exclus jusqu'à déclencher des incendies par les circuits électriques des habitations qui ne seraient pas conçues et adaptées à ce type d'installation. A ce sujet, les assurances restent très timides pour couvrir ce type de sinistres.*

*Dans de telles conditions, au nom du principe de précaution, notre conseil municipal pourrait voter une délibération indiquant notre souhait de limiter voir même de refuser ce type d'installation sur notre commune. Le seul but étant de préserver la santé et les biens des habitants au moins jusqu'à avoir la preuve que cette installation soit inoffensive pour nos enfants et sécurisée.*

*En effet, il n'y a aucune urgence à laisser déployer ces compteurs sur notre territoire car les compteurs actuels répondent aux normes et besoins des usagers. Nous pourrions dès lors, demander un moratoire afin que des études sérieuses (santé, incendies etc) par des organismes indépendants soient réalisées dans les périmètres déjà installés. Parmi les villes, la ville de Paris s'oppose au déploiement du système LINKY. L'Allemagne souhaite le limiter et surtout ne pas le généraliser, la Californie, le Québec etc.... font de même. C'est qu'il y a des raisons à ce refus, à cette méfiance, certes à un projet certes innovant, moderne mais qui est peut être générateur de problèmes à l'avenir. De nombreuses villes s'interrogent, nous avons au Haillan, même si nous sommes dans la métropole bordelaise qui a pris la décision de donner son accord au développement de ces compteurs intelligents, le droit, le devoir de considérer que la santé des habitants est beaucoup plus précieuse en comparaison aux intérêts économiques et de rentabilité que représentent ce chantier.*

*En effet, quels sont les avantages pour les citoyens en comparaison des inconvénients. Certains affirment comme la CNIL, que ces compteurs permettent une intrusion dans la vie quotidienne des habitants sur leur façon de vivre, ce qui représente une certaine atteinte aux*

*libertés individuelles. Mais il y a aussi la question de l'emploi qui nous est posée. Immédiatement cela va créer quelques emplois, le temps de fabriquer ces compteurs et de les installer, mais il faut être conscient que ces emplois ne seront pas durables. Par contre la suppression de 4000 à 5000 emplois à EDF est assurée.*

*Au nom du principe de précaution, nous vous demandons Madame le Maire, chers collègues élus de la majorité comme de l'opposition municipale de tenir compte de cette alerte, d'y réfléchir avec sérieux et de prendre vos responsabilités devant les citoyens.*

*Pour ce qui nous concernent, élus du Front de Gauche, dont vous savez toutes et tous que l'Humain d'abord n'est pas un slogan pour nous, nous informerons les citoyens par tous les moyens afin qu'ils soient le plus vigilants possible.*

**Madame le Maire :**

*J'entends tout à fait l'argumentation et les craintes qui peuvent monter dans la population de manière justifiée ou pas d'ailleurs. Je ne suis ni ingénieur, ni technicien, ni suffisamment calée sur le sujet pour dire si il y a un réel risque là-dessus. Vous l'avez rappelé très justement, c'est de la compétence de Bordeaux Métropole et Jean-Michel BOUSQUET qui est en charge de l'Administration Générale a pu assister à une présentation qui a été faite à l'ensemble des élus métropolitains sur le sujet, et je vais lui laisser la parole pour qu'il vous explique un certain nombre d'éléments puis je vous donnerai la position de la Ville.*

**Jean-Michel BOUSQUET :**

*Il y a plusieurs choses qui ont été mises en place à ce jour par rapport à l'arrivée du compteur Linky. La première, c'est sur le plan de la santé qui a été évoqué jusqu'ici et qui est un élément sensible. A ce jour, les données qui ont été recueillies par ERDF et plus largement par l'ADEME ne font pas état de façon explicite d'un risque sur la santé lié à ce dispositif, ni par ailleurs de risques spécifiques identifiés sur les départements tests. Ces sont les éléments relayés par la métropole via un groupe de travail mis en place à l'automne et qui à ce jour sont relativement clairs. On peut toujours taxer de partialité ce genre de présentation. Ce groupe de travail est ouvert et orienté vers l'ensemble des associations qui peuvent s'exprimer et vers lesquels ERDF, l'ADEME et la Métropole apportent des réponses d'une réunion sur l'autre. La prochaine réunion qui doit avoir lieu au mois de mars, apportera, je n'en doute pas, des éléments techniques complémentaires aux interrogations que nous ne sommes pas les seuls à nous poser. Sur le plan de la santé, aucune étude n'apporte d'éléments factuels précis scientifiques sur l'impact des courants porteurs en ligne. Tout l'enjeu porte bien sur cette solution technologique. Un certain nombre de personnes l'utilise déjà pour l'accès à internet mais cela n'a pas suscité le même engouement que le compteur Linky pour les risques sur la santé, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut les occulter. Fort de ce constat, l'Etat a engagé une étude complémentaire sur l'impact éventuel de ce type de technologie sur la santé humaine. Considérant que le déploiement du compteur Linky sur la Commune du Haillan est pour 2018, cela nous laisse le temps de disposer d'éléments beaucoup plus précis et factuels contradictoires en complément des études déjà menées sur la technologie des courants porteurs en ligne spécifiquement sur le plan technique. Participant aux prochaines réunions, il est bien évident que ce sont des questions qui seront remontées aux instances dirigeantes pour pouvoir vous apporter, lors du prochain conseil par exemple, des éléments précis en toute transparence.*

**Madame le Maire :**

*Pour compléter, sachez que nous avons rencontré ERDF et à cette occasion, ils nous ont annoncé que le déploiement se ferait sur l'année 2018 et qu'en tout état de cause, comme*

*nous avons déjà eu des échos au niveau national et au niveau local d'une hostilité d'un certain nombre de personnes quant à l'installation de ces compteurs, nous avons posé la question à ERDF qui s'est engagé à ne pas passer en force. Si des administrés ne souhaitent pas l'installation de ce compteur, il suffit qu'ils le fassent savoir. Cela a déjà été le cas pour une ou deux personnes au Haillan et lorsque nous recevons ce genre de courrier nous le faisons suivre à ERDF. Ils sont donc au courant des personnes qui ne souhaitent pas l'installation de ce dispositif, et comme le disait très justement Jean-Michel BOUSQUET, nous allons peut être attendre dans les mois à venir d'avoir des informations complémentaires car il faut rester prudent en la matière.*

*Je vous propose que nous passions à l'ordre du jour. Nous avons eu un petit souci avec la délibération 05/16 CONVENTION POUR L'OUVERTURE AU PUBLIC DE SENTIERS PRIVÉS POUR LA PROMENADE pour laquelle nous vous avons envoyé toutes les annexes sauf la convention, aussi nous avons deux possibilités : nous vous avons mis la convention sur table et vous estimez que cela vous suffit ou nous reportons la délibération au prochain conseil du 30 mars.*

**Monsieur CHAIGNE :**

*Nous souhaitons reporter cette délibération qui concerne l'approbation des termes de la convention.*

**Madame le Maire :**

*Très bien, cette délibération est donc retirée de l'ordre du jour et sera présentée lors du conseil du 30 mars.*

**N°01/16 – VENTE DE LIVRES SORTIS D'INVENTAIRE A LA BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA**

**Rapporteur : Nicole SAVIGNAC**

**Nicole SAVIGNAC :** Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**N°02/16 - CONVENTION VILLE – ASSOCIATIONS / MISE A DISPOSITION DU MINI BUS PUBLICITAIRE**

**Rapporteur : Nicole SAVIGNAC**

**Nicole SAVIGNAC :** Lecture de la délibération

**Madame le Maire :**

*C'était très attendu par les Associations car notre mini-bus est très fatigué et la carrosserie a subi les outrages du temps.*

**VOTE : UNANIMITE**

**N°03/16 PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ENTREPÔT**

**Rapporteur : Nicole SAVIGNAC**

**Nicole SAVIGNAC :** Lecture de la délibération

**Madame le Maire :**

*Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, nous avons repris la salle en régie et le démarrage de la saison sur le premier trimestre est très encourageant, cela a démarré très fort, y compris sur la partie cinéma.*

**Nicole SAVIGNAC :**

*J'ai quelques éléments pour les spectacles. Pour les spectacles principaux, nous avons eu en moyenne 300 personnes par spectacle, celui de fin d'année était complet, celui d' « Accords à corps » était complet également. Nous avons également environ 200 réservations pour les prochains spectacles. Le cinéma progresse aussi, nous avons une moyenne de 60 à 80 personnes à chaque « Mercredis du Haillan », quant aux « connaissances du monde », ce sont les meilleurs chiffres de la région.*

**Madame le Maire :**

*C'est une délibération que nous n'avons pas à voter car c'est une simple présentation.*

**N°04/16 – ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE CONCERNANT L'EXPLOITATION DU FORAGE « DEMON R19 » SUR LA COMMUNE DU TAILLAN-MEDOC – AVIS DE LA COMMUNE**

**Rapporteur : Monique DARDAUD**

**Monique DARDAUD :** Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**N°06/16 CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU MODULE D'ENSEIGNEMENT « HABITANTS, HABITER, HABITAT » ENTRE L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX (ENSAPBx), CELINE DOMENGIE (artiste) ET LA VILLE DU HAILLAN**

**Rapporteur : Monique DARDAUD**

**Monique DARDAUD :** Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**N°07/16 -- MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

**Daniel DUCLOS :** Lecture de la délibération

**Madame le Maire :**

*Monsieur CHAIGNE, pas de questions sur le tableau des effectifs ? Je vais tout de même expliquer à quoi cela correspond : Pour le poste de rédacteur, il s'agit de la réussite à un examen professionnel d'un de nos agents, et pour les 3 postes d'agents techniques, il s'agit de la pérennisation de postes d'agents qui n'étaient pas titulaires mais remplaçants et suite à une réorganisation des services généraux, nous avons choisi la pérennisation de ces postes*

qui étaient devenus permanents.

**VOTE :Majorité Municipale : 22 VOIX POUR  
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS**

**N° 08/16 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE VILLE ET L'ASSOCIATION  
CISTUDE NATURE**

**Rapporteur : Patrick MERIAN**

**Patrick MERIAN** : Lecture de la délibération

**Madame le Maire :**

*Ce sont des conventions d'objectifs que nous signons systématiquement avec les associations et nous avons, lors des premières conventions, décidés de les passer pour 3 ans et on fait chaque année un bilan. Les élus rencontrent les associations concernées au mois d'octobre au moment où on commence à travailler sur les subventions et à préparer le travail de l'année suivante.*

**VOTE : UNANIMITE**

**N°09/16 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE – CLUB DES ENTREPRISES  
DU HAILLAN**

**Rapporteur : Anne GOURVENNEC**

**Anne GOURVENNEC** : Lecture de la délibération

**Madame le Maire :**

*Juste vous préciser que le Club des entreprises percevait jusqu'ici 3 000 euros de subvention. Cette année, nous avons décidé de diminuer un peu cette subvention, tout d'abord parce que nous avons créé notre poste de chargée de mission Eco Emploi, mais nous avons souhaité malgré tout maintenir cette convention d'objectifs car comme l'expliquait très justement Anne GOURVENNEC, l'enjeu autour de la vie économique et de l'emploi nous semble tout à fait fondamental. Les partenariats s'expriment par exemple quand le nouveau principal du collège a demandé que le Président du Club des entreprises siège au Conseil d'administration car il souhaite mieux préparer les élèves à l'orientation. Nous souhaitons donc maintenir la convention et nous développons un certain nombre d'actions en commun avec le Club des entreprises et notre nouvelle chargée de mission est active dans ce domaine.*

**VOTE : UNANIMITE**

**Jean-Alain BOUYSSOU :**

*Juste pour revenir sur ce qu'a dit notre camarade du Front de Gauche au début du Conseil, vous avez apporté une précision et notamment vous avez dit « EDF ne ferait pas le forcing pour installer le compteur Linky chez les particuliers ». Je voudrais juste dire que le compteur Linky pourrait poser soucis dans nos maisons, individuellement, très bien si EDF ne fait pas le forcing, dont acte, toutefois, ces courants porteurs en ligne vont se retrouver dans toute l'installation filaire, dans le domaine public, et je pense que nous devons nous*

*interroger, car d'autre part il y aura des bornes wifi sur les centraux de quartier, ça pose aussi un soucis sur lequel nous devons réfléchir.*

**Madame le Maire :**

*Je pense qu'il faut que nous fassions preuve de prudence mais je suis un peu perturbée par le fait que les gens commencent aujourd'hui à se préoccuper du courant porteur en ligne, de la wifi, alors que nous avons tous ce genre de petit engin, que la plupart d'entre nous le pose sur la table de nuit... il faut aussi je pense, essayer de garder raison dans un certain nombre de domaine même si, je le répète, nous resterons prudent sur le sujet.*

**Philippe ROUZE**  
Secrétaire de Séance

**Andréa KISS**  
Maire du Haillan